

Affaires courantes

l'émission de permis permanents: évaluation des stocks, commercialisation et limite de prises.

Question n° 172—M. LeBlanc:

Au sujet de l'achat de l'ancienne ferme IDD/ECBC de Black River, comté d'Iverness, Nouvelle-Écosse, qui appartenait au gouvernement du Canada, a) quel est le nom et l'adresse des acheteurs, b) quel a été le prix d'achat, c) la soumission des acheteurs a-t-elle été la plus élevée et, dans la négative, (i) qui a présenté la soumission la plus élevée, (ii) à combien s'élevait-elle, (iii) pourquoi n'a-t-elle pas été choisie, d) quelle vocation l'acheteur s'est-il engagé à donner à la propriété?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): a) Herman Vanden Hoogen Bros., R.R. #2, Mabou;

b) L'offre d'achat la plus élevée s'élevait à 180 500 \$;

c) Effectivement, c'était l'offre la plus élevée parmi celles reçues; et

d) Malgré certaines différences dans leurs plans commerciaux, tous les acheteurs potentiels prévoyaient utiliser la ferme de Mabou à des fins agricoles. L'offrant choisi avait mis l'accent sur l'élevage et la production laitière.

Question n° 174—M. Axworthy:

Le gouvernement a-t-il créé une Direction des enfants au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et, dans l'affirmative, a) quel jour a-t-elle été créée, b) combien d'argent y a-t-on consacré et dépensé pour chaque année financière depuis sa création, c) combien de personnes (i) à plein temps (ii) à temps partiel sont à l'emploi de cette direction pour chaque année financière depuis sa création, d) quel mandat a-t-elle reçu, e) quel projet a-t-elle entrepris depuis sa création, f) a-t-elle reçu comme directive d'évaluer les propositions constitutionnelles du gouvernement dans la mesure où elles affectent les enfants, g) a-t-elle reçu comme directive d'évaluer les propositions relatives à la prospérité du gouvernement dans la mesure où elles concernent les enfants?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la santé nationale et du Bien-être social): a) Le Bureau des enfants a été créé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la suite du Sommet mondial pour les enfants, le 4 février 1991.

b) Le budget annuel de fonctionnement du Bureau s'élève à 1 200 000 \$.

c) 12 années-personnes

d) Le Bureau a pour mandat de veiller à la coordination et à l'uniformité des programmes fédéraux relatifs aux enfants. Son principal objet est d'assurer l'efficacité des politiques et des programmes fédéraux liés à la santé, au bien-être et à l'épanouissement des enfants. À cette

fin, le Bureau favorise la coordination au sein du gouvernement fédéral, il consulte les autres paliers de gouvernement et les organismes non gouvernementaux et il fait connaître les initiatives fédérales relatives aux enfants.

e) La tâche fondamentale du Bureau consiste à coordonner l'élaboration d'un plan d'action permettant de respecter les engagements pris lors du Sommet mondial et renouvelés à l'occasion du discours du Trône prononcé en mai 1991. Le plan servira de cadre aux initiatives que le gouvernement a déjà entreprises ou compte mettre en oeuvre en vue du mieux-être de nos enfants et de ceux des pays en voie de développement.

Dans le but d'améliorer la coordination entre les ministères fédéraux au sujet des questions touchant les enfants et d'obtenir leur participation à l'élaboration du plan d'action, le Bureau a formé un comité interministériel sur les enfants, qui comprend 21 ministères. Le comité s'est réuni à deux reprises pour discuter du plan.

Le Bureau a tenu de nombreuses réunions avec des organismes non gouvernementaux et d'autres ministères fédéraux. Bien que le Bureau ne puisse pas accorder de subventions et de contributions, il a appuyé des initiatives et des activités telles que la conférence «Les enfants du Canada—la priorité des années 1990», qui a eu lieu à Ottawa à la fin d'octobre, la conférence «Cessez-le-feu» et la conférence «Child Health 2000» qui se tiendra en février prochain, à Vancouver, et réunira des experts de renommée mondiale dans le domaine de la santé infantile. Afin de réaliser son objectif consistant à promouvoir la recherche sur la situation des enfants, le Bureau a participé à la conférence du printemps dernier intitulée «State of the Child in Ontario» et il a prêté main forte au *Child, Youth and Family Policy Research Centre* pour l'organisation d'un petit colloque sur la recherche effectuée dans tout le Canada sur la situation de l'enfant.

f) et g) Le Bureau des enfants n'a pas reçu l'ordre de s'en occuper.

Question n° 179—M. Blenkarn:

Certaines provinces paient-elles la taxe sur les biens et services au gouvernement et, dans l'affirmative, a) lesquelles, b) quelle est la somme, en dollars, recueillie auprès des provinces relative à la taxe sur les produits et services?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): En vertu de la *Loi constitutionnelle*, les achats effectués par les gouvernements provinciaux ne tombent pas sous le coup de la loi relative à la taxe sur les produits et services (TPS). Par conséquent, les ministères ainsi que les orga-